

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://criel-sur-mer.fr>.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année du renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs ont été voté le 6 avril 2022 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande écrite au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La commune de Criel sur Mer dispose d'un budget principal et de 2 budgets annexes (Château de Chantereine et Camping municipal incluant l'écovillage).

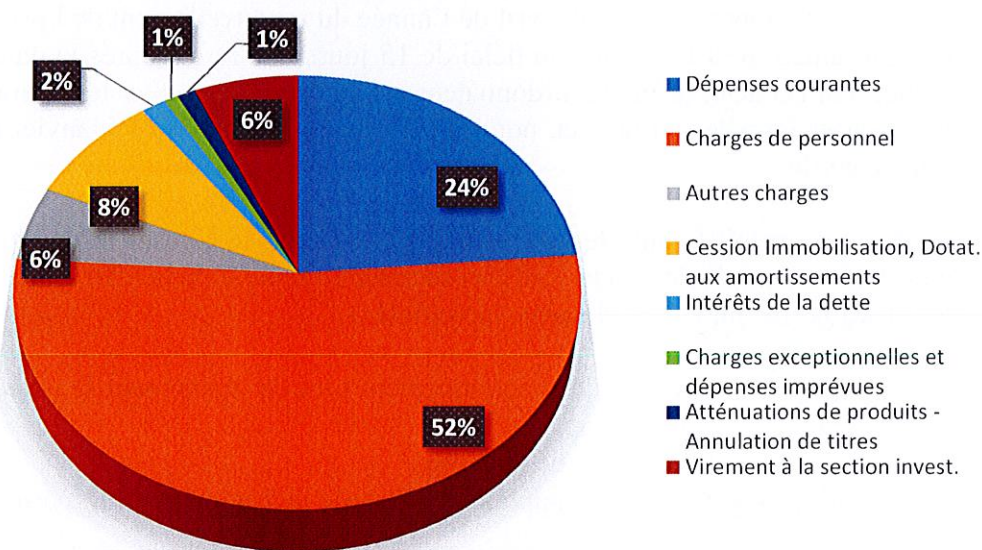
## BUDGET PRINCIPAL

### I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux et s'équilibre à **3 776 137 €**

#### a) Les dépenses de fonctionnement

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Dépenses courantes	894 538 €
Charges de personnel	1 978 000 €
Autres charges: <i>subventions aux associations, CCAS..</i>	209 827 €
Cession d'immobilisations, dotations aux amortissements et provisions	316 091 €
Intérêts de la dette	59 500 €
Atténuations de produits – Annulation de titres	42 620 €
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	32 000 €
Virement à la section d'investissement	243 561 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 776 137 €</b>



**Les charges de personnel** s'élèvent à 1 978 000 € (+ 11 % par rapport au réalisé 2021). Cette hausse s'explique par : le transfert d'agents du budget annexe « Chantereine » vers le budget principal, l'avancement d'échelons et de grades, l'augmentation du taux de cotisations ...

**Les charges à caractère général** prévues pour 894 538 € regroupent pour l'essentiel les charges de fonctionnement des services : eau, électricité, gaz, combustible, carburant, fournitures d'entretien, de petits équipements, fournitures administratives et scolaires, travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, primes d'assurances, impôts et taxes, contrats de prestations de service....



**Les charges de gestion courante** prévues pour 208 827 € regroupent les contributions au fonds de compensation des charges territoriales, les subventions aux associations ainsi qu'une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires en Ukraine...

**Les charges financières** s'élèvent à 59 500 € et représentent le remboursement des intérêts de la dette soit une baisse de 7 % par rapport à 2021.

**Les atténuations de produits** correspondant à des reversements de fiscalité et notamment au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) et aux dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

**Les charges exceptionnelles** à hauteur de 3 000 € permettront d'annuler des titres sur les exercices antérieurs.

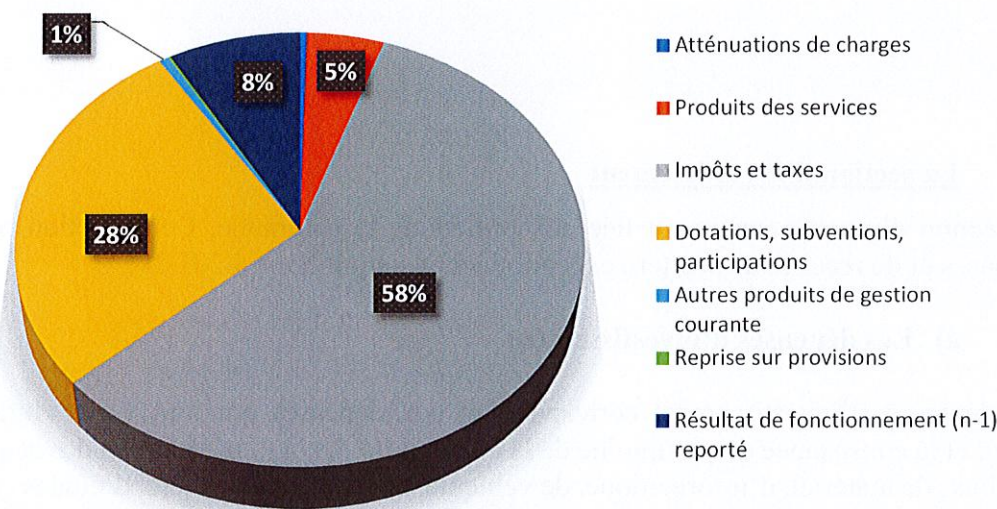
**Les dotations aux amortissements** dont le montant s'élève à 316 091 € correspondent aux provisions pour dépréciation d'immobilisations

**Les dépenses imprévues** avec un montant inscrit de 30 000 € permettent de constituer une réserve en cas de dépenses imprévisibles.

**Le virement à la section d'investissement** à hauteur de 243 561 € permettra d'autofinancer une partie des investissements.

## b) Les recettes de fonctionnement

Nature des recettes	Montant T.T.C.
Atténuations de charges	16 700 €
Produits des services	181 770 €
Impôts et taxes	2 199 185 €
Dotations, subventions, participations	1 039 167 €
Autres produits de gestion courante	24 500 €
Reprise sur provisions	4 176 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	310 639 €
<b>Total des recettes</b>	<b>3 776 137 €</b>





**Les impôts et taxes** prévus à hauteur de 2 199 185 € regroupent les produits des contributions directes (taxes foncières et habitation) pour 1 851 792 € dont les taux 2022 restent identiques à ceux de 2021, l'allocation de compensation versée par l'intercommunalité (CCVS) pour 111 708 €, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 86 368 €, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 75 000 €, la taxes sur les pylônes électriques pour 37 317 €, le reversement par l'intercommunalité (CCVS) de la taxe de séjour 2021 pour 30 000 €, et les droits de places (marchés) pour 7 000 €.

**Les dotations, subventions et participations** s'élèvent à 1 039 167 € composées de la dotation forfaitaire de 387 000 €, de la dotation de compensation au titre des exonérations de taxes foncières et d'habitation de 203 977 €, de la participation de la CAF sur les prestations de la halte-garderie et des garderies périscolaires de 112 800 €, des dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle de 87 390 €, de la participation de l'intercommunalité (CCVS) au financement de la structure d'accueil petite enfance de 55 000 €, et de la dotation de solidarité rurale de 50 000 €...

**Les produits de services** prévus pour 181 770 € comprennent les recettes de cantine, garderies périscolaires, halte-garderie, médiathèque, évènementiel, les locations diverses, les redevances de cabines de plage.

**Les produits de gestion courante** pour 24 500 € sont constitués principalement des loyers d'immeubles communaux.

**Les atténuations de produits** dont le montant estimé à 16 700 € correspondent aux remboursements de salaires et charges de personnel en arrêt de maladie.

**Le résultat de fonctionnement 2021 reporté** : 310 639 €

### c) La fiscalité

Pour 2022, les taux restent identiques à ceux de 2021, à savoir :

Taxe foncière sur le bâti : 47.24 %

Taxe foncière sur le non bâti : 39.98 %

Le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève donc à 1 851 792 €

## II. La section d'investissement

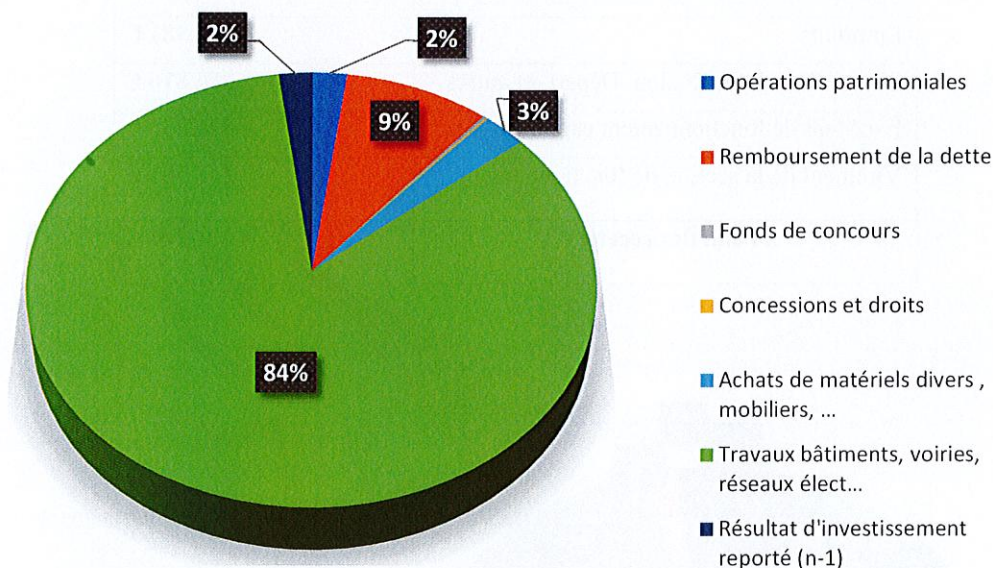
La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Cette section regroupe les dépenses et de recettes à caractère exceptionnel et s'équilibre à 4 201 245 €

### a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses qui font varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2022 dont le montant s'élève à 4 201 245 €, dont 680 288 € de restes à réaliser (travaux prévus en 2021 non réalisés et reportés en 2022). Elles se répartissent comme suit :

Nature des dépenses	Montant TTC
Opérations de patrimoine (intégration de biens dans l'actif de la Commune)	89 980 €
Remboursement de la dette	378 200 €
Fonds de concours	10 500 €
Concessions, droits	2 581 €
Achats de matériel de bureau, informatique, mobilier, véhicules et autres immobilisations corporelles	113 987 €
Travaux bâtiments, voirie, réseaux élect	3 518 259 €
Résultat d'investissement reporté (n-1)	87 738 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 201 245 €</b>



Les principaux projets 2022 sont :

- création d'une maison de santé
- restauration de l'église Saint Aubin
- travaux de voirie rue du Calvaire et rue du four à chaud, restauration de la mare au Quesnay
- création d'un puits du souvenir au cimetière
- rénovation énergétique aux écoles et à la mairie
- remplacement des menuiseries à la mairie
- démolition d'un préfabriqué aux écoles, et d'une maison Rue Gontran de Malartic présentant un risque naturel majeur.
- travaux d'aménagement du parc du château de Chantereine
- travaux d'éclairage public, d'enfouissement de réseaux avenue Paul Moreau.



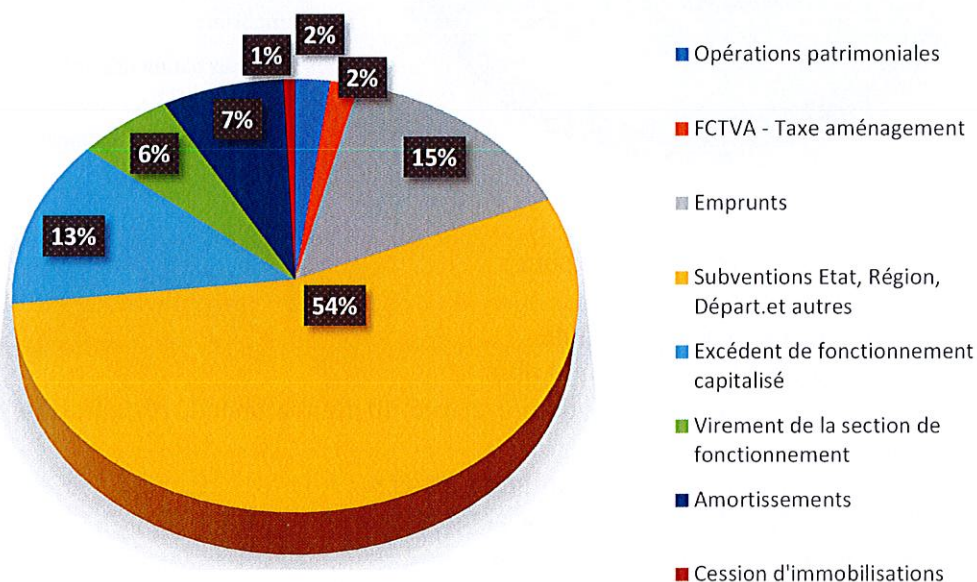
- acquisition de tablettes et capteurs CO<sup>2</sup> aux écoles, plages, d'une bâche incendie au rond-point de l'Europe, de boîtiers PPMS, d'un tracteur aux services techniques....

### b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont, principalement, constituées des recettes dites patrimoniales, et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les recettes d'investissement 2022 d'un montant de 4 201 245 € dont 232 669 € sont des restes à réaliser (subventions sur des travaux réalisés en 2021 non perçues au 31/12/2021 reportées sur 2022) se répartissent comme suit :

Nature des recettes	Montant TTC
Cessions d'immobilisations	30 000 €
Amortissements	316 091 €
Opérations de patrimoine (intégration de biens dans l'actif de la Commune)	89 980 €
Dotations : FCTVA et Taxe aménagement	73 000 €
Emprunts	626 381 €
Subventions Etat, Région, Départ. et autres	2 286 876 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	535 356 €
Virement de la section de fonctionnement	243 561 €
<b>Total des recettes</b>	<b>4 201 245 €</b>



Les principales recettes d'investissement 2022 sont com

- des subventions de l'Etat, de la Région , du Département sur les travaux de voirie, de création d'une maison de santé, de restauration de l'église Saint Aubin, de rénovation énergétique aux écoles et à la mairie, de remplacement des menuiseries à la mairie, démolition d'une maison rue Gontran de Malartic présentant un risque naturel majeur. et d'aménagement du parc du château de Chantereine.
- des dotations aux amortissements
- d'emprunt. La collectivité envisage de contracter des prêts afin de financer une partie des travaux de création de la maison de santé et de restauration de l'église Saint Aubin.

**c) Etat de la dette**

Capital restant dû au 01/01/2022 : 2 113 917 € pour 13 emprunts dont 3 arrivant à échéance en 2022 (annuité de 116 090 €).

## BUDGETS ANNEXES

### BUDGET ANNEXE du Château de Chantereine

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du Centre d'hébergement du Château de Chantereine.

En fonctionnement, les dépenses sont principalement des charges à caractère général (achats de fournitures courantes, fluides, entretien et réparation, ...), des charges de personnel, et des dotations aux amortissements. Les recettes sont composées des prestations de services : locations de chambres et salles, restauration...

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Charges à caractère général	176 750 €	Atténuations de charges	1 200 €
Charges de personnel	310 000 €	Prestations de service	864 981 €
Autres charges de gestion courante	500 €	Produits exceptionnels	750 €
Charges exceptionnelles	10 000 €	Reprises sur provisions	250 €
Dotations aux amortissements	9 648 €		
Résultat de fonctionnement reporté	360 283 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>867 181 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>867 181 €</b>

En investissement, les dépenses s'élèvent à 111 523 € et se décomposent comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Concessions et droits	2 500 €	Amortissements	9 648 €
Immobilisations corporelles	109 023 €	Résultat d'investissement reporté	101 875 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 523 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>111 523 €</b>



**BUDGET ANNEXE du Camping Municipal**

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement du camping municipal et de l'écovillage « Les rainettes ». La gestion du camping est confiée depuis le 20 avril 2015 à un délégataire de service public. L'écovillage est quant à lui géré en régie par la collectivité.

En fonctionnement, les dépenses sont principalement des charges à caractère général (achats de fournitures courantes, fluides, entretien et réparation, ...), des intérêts d'emprunts et des dotations aux amortissements. Les recettes sont composées des prestations de service (locations d'emplacement d'HLL à l'écovillage) et de la redevance versée par le délégataire de service public du camping municipal

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Charges à caractère général	92 445 €	Prestations de services	36 000 €
Charges de personnel	4 000 €	Autres produits de gestion courante (redevance DSP)	23 000 €
Charges de gestion courante	26 000 €	Reprise sur provisions	509 €
Charges financières	200 €	Amortissements des subventions reçues	37 800 €
Dépenses imprévues	2 800 €	Résultat de fonctionnement reporté	62 578 €
Dotations aux amortissements	34 442 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>159 887 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>159 887 €</b>

En investissement, les dépenses retenues sont le remboursement de capital d'emprunt et les amortissements des subventions reçues. Les immobilisations corporelles de 110 075 € sont inscrites pour équilibre de la section d'investissement. Les recettes regroupent les amortissements des immobilisations.

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Remboursement de la dette	6 500 €	Amortissements	34 442 €
Immobilisations corporelles	110 075 €	Résultat d'investissement reporté	119 933 €
Amortissements des subventions reçues	37 800 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>154 375 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>154 375 €</b>

Fait à Criel sur Mer, le 6 avril 2022

Le Maire,  
Alain TROUessin

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le



ID : 076-217601921-20220406-NOTESYNTBP-BF

